

M. ROSS (Souris) : Cela représente une grande disparité de traitement. Les officiers de l'armée ont autant droit à une exemption de l'impôt sur le revenu que les officiers du personnel administratif de l'aviation qui ne sont pas attachés au personnel navigant et ne sont pas exposés aux dangers courus par ceux qui suivent l'instruction. J'ai été fort étonné de constater que ces officiers du personnel administratif, qui n'ont aucune relation avec les équipes navigantes mais qui font des envolées de plaisir, ou peut-être d'affaires, d'une localité à l'autre du pays, simplement pour que leur centaine d'heures d'envolées leur soit comptée, ont été l'objet de ce traitement. C'est fort injuste et je tiens à le signaler maintenant parce que je n'étais pas sûr qu'une autre occasion se présenterait. Le ministre reconnaît que c'est un fait et j'espère qu'il étudiera la question et fera disparaître toute disparité de traitement dans les amendements qu'il pourra proposer. Nos officiers de l'armée devraient être l'objet du même traitement que celui que l'on accorde aux officiers du personnel administratif du corps aérien. Je le répète, ce traitement est des plus injuste et je ne vois rien qui puisse le motiver.

M. CRUICKSHANK : Je veux être parfaitement renseigné sur cette question. Le ministre veut-il dire que l'officier du personnel administratif conduit lui-même l'appareil ou qu'il n'y est que comme passager ?

L'hon. M. ILSLEY : Il n'y est que comme passager.

M. CRUICKSHANK : Je n'avais pas l'intention de rien dire sur la question; je me préparais à subir les reproches que m'aurait adressés la Légion canadienne de la Colombie-Britannique si j'avais gardé le silence, mais maintenant je vais dire quelque chose. Plusieurs orateurs ont parlé pendant une vingtaine de minutes et je pourrais prendre le temps d'adresser des compliments inutiles au ministre des Finances. Je sais qu'il est un excellent homme, bien qu'il m'ait pris les deux tiers de mon revenu et je n'en avais guère. Je crois aussi que le plan de son exposé budgétaire a été établi par ses conseillers, cela va de soi, vu qu'il ne peut pas accomplir lui-même toute cette besogne. Mais je suis bien certain qu'aucun de ces conseillers n'est marié et que bien peu d'entre eux sont des combattants de la dernière guerre, du moins pas des combattants de première ligne.

Je ne puis concevoir une proposition plus ridicule que celle-ci. Des membres de la division enjuponnée du Corps d'aviation royal canadien ont parcouru le pays d'un océan à l'autre pour inspecter les mess et les cantines, et voici qu'on nous propose de les exempter

de l'impôt sur le revenu, tandis que les hommes de cette arme risquent leur vie chaque jour sur les côtes de l'Est et du Pacifique. On devrait nous en parler au cours de la séance secrète de demain. J'ai vu ce matin des photographies—non truquées, je l'espère—de nos moyens de défense sur le littoral du Pacifique où nos officiers et nos soldats s'entraînent. Dois-je comprendre que les autres, ceux qui n'ont jamais vu la France ni l'Allemagne et ne les verront jamais, qui dans la plupart des cas, n'ont jamais eu, en s'enrôlant, l'intention d'aller au front, seront exemptés? C'est ridicule. Je retire le geste de désapprobation que j'ai eu à l'endroit de l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), et je pense que tous les membres de cette Chambre qui sont des anciens combattants devraient protester contre une telle proposition. L'honorable député de Souris (M. Ross) mérite d'être félicité pour avoir soulevé cette question. Cette exemption est absolument injustifiable. J'ignore quels sont les privilèges dont jouit un ministre au moment de la préparation d'un budget, mais j'avertis le Gouvernement qu'il fait mieux de ne pas me faire entrer dans le cabinet, car si jamais il s'y discute quelque chose au sujet des anciens combattants, je me ferai entendre, dussé-je être évincé le lendemain.

Je suis appelé à partir cette semaine ou la semaine prochaine pour la Colombie-Britannique afin d'essayer de recruter une armée active au moyen d'une méthode qui est probablement mauvaise, le volontariat, le Gouvernement ne voulant pas recourir à la méthode du service sélectif obligatoire. Je devrai essayer d'enrôler des hommes qui auront à s'exposer à de graves dangers, car il y aura certainement des pertes dès qu'on aura ouvert un deuxième front. Je suis appelé à apporter mon concours à la constitution d'armées de réserve pour la défense du littoral; or, quels avantages puis-je signaler aux gens de ma province pour les engager à s'enrôler quand un jeune homme de 27 ans et un autre de 28 ans, tous deux célibataires et aptes au service, font partie du comité de sélectionnement du service civil chargé de recruter le personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans la Colombie-Britannique. J'ai autre chose à signaler aux jeunes gens de ma circonscription,—je regrette que le ministre de l'Agriculture ne soit pas ici pour m'entendre,—au sujet de la situation dans laquelle se trouve un certain cultivateur que je pourrais nommer. Il a deux fils, dont l'un manque à l'appel après une envolée au-dessus de l'Allemagne, tandis que l'autre est encore en service outre-mer. La mère a 60 ans et le père est un peu plus âgé. Pour la première fois de leur vie, ces personnes